

## Pour intégrer la section euro

La section s'adresse à des élèves de troisième :

- possédant un bon niveau en anglais et dans les disciplines scientifiques
- ayant le goût d'approfondir leur connaissance culturelle des pays de langue anglaise

L'admission s'effectue **sur dossier** (à préparer cette année), après classement des candidatures.

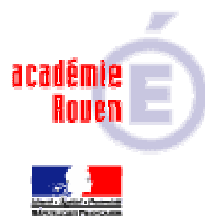


*L'administration du lycée Les Bruyères*



*Lycée Les Bruyères*

*Section européenne  
Anglais - Sciences*



*Lycée Les Bruyères*

67, avenue des canadiens  
76300 Sotteville-lès-Rouen

Téléphone : 02 32 81 69 70  
Télécopie : 02 35 72 55 42  
Messagerie : LesBruyeres@ac-rouen.fr  
Site web : <http://lycees.ac-rouen.fr/bruyeres/Premspage.htm>

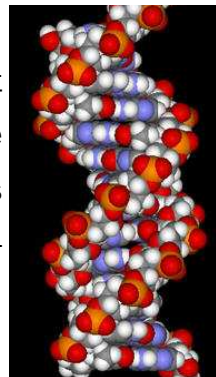


## *Les atouts de la section euro anglais - sciences*

- Approfondir sa connaissance de la langue anglaise
- Elargir ses connaissances scientifiques et culturelles
- Découvrir un autre pays (organisation d'un séjour dans un pays de langue anglaise au cours de la scolarité)
- Obtenir la mention européenne au baccalauréat, facilitant en particulier la poursuite d'études sélectives nécessitant une bonne connaissance de l'anglais

### **La scolarité**

Les élèves bénéficient pendant trois ans de deux heures spécifiques dédiées à l'enseignement euro :



- Une heure d'anglais renforcé
- Une heure de sciences (Physique-chimie et SVT en alternance)

Les thèmes, abordés de façon transdisciplinaire, permettent de traiter des problématiques scientifiques liées à des questions de société :

- L'environnement et le développement durable
- La santé et l'éthique
- L'histoire des sciences

### **Le séjour linguistique**

Un séjour linguistique est organisé au cours de la scolarité au lycée dans un pays de langue anglaise.



*Sortie pédagogique à la chaussée des géants en Irlande en 2008*

### **La mention euro au baccalauréat**

Il s'agit d'une épreuve orale, comportant :

- Un document scientifique connu en anglais
- Un entretien en anglais qui portant sur les travaux et activités (séjours linguistiques, visites pédagogiques) effectués dans l'année scolaire, sur l'ouverture européenne

La mention européenne est obtenue par les candidats ayant obtenu au moins 12/20 à l'épreuve écrite d'anglais et 10/20 à l'épreuve orale d'euro.